



# LE DORAT

## CHARTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)



2026



# 1. PRÉAMBULE

L'un des projets phares de la campagne municipale fût la mise en valeur de la jeunesse. Quoi de mieux pour entendre la parole de nos jeunes qu'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ?

En effet, en ce lieu, les jeunes élus par leurs camarades seront libres d'exprimer leurs envies et attentes afin d'améliorer leur quotidien dorachon. Qu'ils vivent au Dorat ou qu'ils y soient uniquement scolarisés, ces jeunes font entièrement partie de notre ville.

Le CMJ est un lieu d'échange entre jeunes et élus municipaux adultes, de propositions et de décisions. Il permettra la valorisation de leurs idées en les concrétisant si possible durant leur mandat de deux ans.

# 2. OBJECTIFS DU CMJ

La création du CMJ au sein de la commune, doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Mettre en avant la jeunesse au sein de la commune.
- Permettre aux jeunes de s'exprimer et de prendre part activement à la vie de la commune.

- Sensibiliser les jeunes à la vie citoyenne, responsabilisation et autonomisation.

### 3. LES ÉLECTIONS DU CMJ

#### 1. La candidature

Tout candidat au CMJ du Dorat, doit être scolarisé dans un des établissements du Dorat (école élémentaire ou collège) entre le CM1 et la 4<sup>ème</sup>.

Le candidat au CMJ du Dorat ne doit pas déjà être membre d'un autre CMJ.

Le candidat doit remplir le formulaire de candidature fourni dans le « Guide du CMJ du Dorat » et le retourner avant le 30 septembre à la mairie (soit directement, soit en le donnant à sa maîtresse ou son professeur principal).

Le « Guide du CMJ du Dorat » est distribué en juin à chaque jeune qui sera entre le CM1 et la 4<sup>ème</sup> à la rentrée de septembre. Il est cependant possible pour ceux qui ne l'ont pas eu, de venir le récupérer en mairie ou de le télécharger sur le site de la mairie.

#### 2. Le vote

Afin d'élire les membres du CMJ, chaque jeune du CM1 à la 4<sup>ème</sup> possède une voix. Chaque niveau vote pour un candidat

de son niveau. S'il n'y a pas de candidat, le niveau ne sera pas représenté au sein du CMJ.

Le vote se déroulera sur le début du mois d'octobre. C'est un vote à bulletin secret. Chaque électeur signera la feuille d'émargement afin de ne voter qu'une seule fois.

La mairie fournit le matériel de vote : bulletins, enveloppes, urnes et isolements.

### 3. Le dépouillement

Le dépouillement se tiendra à la fin du vote avec la présence d'un élu du conseil municipal.

La table du dépouillement se compose de quatre personnes adultes ou jeunes non candidats, les scrutateurs :

- Un qui ouvre les enveloppes,
- Un qui lit le nom inscrit,
- Deux qui comptabilisent le nombre de voix par candidat.

Les trois candidats ayant obtenu le plus de votes seront élus au CMJ.

Les bulletins suivants seront déclarés nuls :

- Enveloppe sans bulletin,
- Bulletin sans enveloppe,
- Bulletin portant des signes distinctifs et reconnaissables,
- Tout bulletin autre que ceux fournis par la mairie,
- Enveloppe contenant 2 bulletins différents ou plus.

#### 4. L'investiture

Les nouveaux élus seront convoqués par monsieur le maire à leur premier conseil la semaine suivant les élections. Ce conseil se tiendra à la mairie du Dorat en présence des élus du conseil municipal. Les jeunes conseillers y prendront leur siège et voteront la charte du Conseil Municipal des Jeunes.

### 4. FONCTIONNEMENT DU CMJ

#### 1. Constitution du CMJ

Le CMJ est constitué de 15 jeunes scolarisés au Dorat, répartis équitablement entre le CM1 et la 4<sup>e</sup>; soit 3 jeunes par niveau. Idéalement, la parité doit être respectée.

#### 2. Durée du mandat

La durée du mandat est de 2 ans à date de l'élection.

À la fin de son mandat, le jeune peut, s'il le souhaite et s'il est éligible, candidater une nouvelle fois au CMJ. Son élection dépendra du vote de ses camarades.

#### 3. Les conseils

Le CMJ se réunit en séance plénière sur convocation du maire (envoyée par mail) tous les 3 mois un mercredi après-midi. Le maire ou la déléguée jeunesse préside les conseils durant lesquels l'ordre du jour (présent sur la convocation) sera abordé.

point par point. Les jeunes élus pourront alors débattre et voter les différents points.

Tout sujet qu'un jeune élu souhaite mettre à l'ordre du jour doit être envoyé par mail à la mairie ou à la responsable du C.M.J au moins 2 semaines avant le conseil.

Les votes se feront à main levée. Il est cependant possible sur demande d'au moins un jeune conseiller, de procéder à un vote à bulletin secret.

Les décisions du C.M.J seront validées si elles recueillent la majorité absolue des voix.

Chaque jeune élu dispose d'une voix. Il peut, en plus, disposer d'un seul pouvoir (il représente la voix d'un autre conseiller).

À chaque début de conseil, une feuille d'émargement devra être remplie par les élus présents. Toute absence devra être justifiée avant le début du conseil. Au bout de 3 absences **non justifiées**, le jeune élu sera radié du conseil et sera remplacé par un jeune de même niveau scolaire.

À chaque séance, un nouveau secrétaire sera désigné parmi les membres présents et participera à la rédaction du compte-rendu de séance.

#### 4. Les commissions

Les commissions sont des groupes de travail définis par le C.M.J lors du premier conseil. Elles se réunissent en fonction des besoins.

Le maire ou la déléguée à la jeunesse préside chaque commission.

Lors de chaque première réunion de commission un vice-président sera élu parmi les conseillers du C.M.J.

Ces commissions permettront à un groupe restreint de travailler précisément un sujet afin de développer une idée ou de concrétiser cette idée.

À chaque réunion de commission, un compte-rendu sera rédigé et envoyé aux membres de la commission.

Les résultats des commissions seront présentés au C.M.J. et si besoin au conseil adulte pour vote.

## 5. Le budget

Le budget du C.M.J. est voté par le conseil municipal tous les ans. Son montant est défini en fonction des projets mis en avant par le C.M.J.

## 5. COMMUNICATION

Tous les trimestres, le C.M.J. pourra rendre compte de ses réflexions et de ses réalisations via un encart dans le bulletin municipal « Le Lien ».

De plus, une page dédiée sur le site de la mairie présentera les membres du C.M.J. et leurs différentes participations.

## 6. LES DEVOIRS DU JEUNE CONSEILLER

Les jeunes élus représentent la jeunesse du Dorat.

Ils s'engagent, durant toute la durée de leur mandat :

- A assister assidument aux conseils et réunions de commissions,
- A assister aux commémorations,
- A assister aux cérémonies auxquelles ils sont invités,
- A représenter les jeunes du Dorat en faisant part de leurs idées, demandes au C.M.J.
- A représenter les jeunes auprès des conseillers municipaux adultes,
- A s'investir et prendre part aux projets du C.M.J.
- A être force de propositions au sein du C.M.J.
- A relayer les informations du C.M.J. à leurs camarades de classes et jeunes du Dorat,
- A améliorer le quotidien des jeunes du Dorat.

## 7. LES DROITS DU JEUNE CONSEILLER

Tous les conseillers du C.M.J. sont égaux et ont les mêmes droits.

Le conseiller du C.M.J. a le droit de :

- Poser des questions,
- Énoncer ses opinions librement,
- Proposer des projets, des idées,
- Prendre part à des manifestations locales.

## 8. LES ENCADRANTS

Le maire : Mr Daniel-Odon Hurel

La conseillère déléguée à la jeunesse : Mme Nadia Legaud  
Maurier

Les autres membres du conseil municipal :

Mr François Chantemargue      Mr Jean-Guillaume Kuhn

Mme Laurence Janot Lavergne      Mme Sonia Martin

Mr Francis Lafont      Mme Marie Baudrais

Mr Guillaume Hebras      Mr Victor Maesen

Mme Sophie Lamberton      Mr Philippe Cotte

Mr David Martin      Mr Jean-Pierre Lucas

Mme Claude Tsolakis      Mr Christian Jacquier

Mme Evelynne Gouilly      Mme Claudine Gorin

Mme Jacqueline Grelier

## 9. LES CONTACTS

La mairie du Dorat

Tel : 05.55.60.72.20

Mail : [mairie@ledorat.fr](mailto:mairie@ledorat.fr)

La déléguée jeunesse Nadia Legaud Mourier

Tel : 07.83.00.86.86

Mail : [nadia.mourier@gmail.com](mailto:nadia.mourier@gmail.com)

Fait à Le Dorat, le

Nom et Prénom de l'élu du  
CMJ :

Nom et Prénom des  
représentants légaux :

Signature :

Signature(s) :

Nom et Prénom du maire :

Nom Prénom de la déléguée  
à la jeunesse :

Signature :

Signature :

